

APPEL A CANDIDATURE – EMPLOI ETUDIANTS

Référence : Code de l'Education – L. 811-2, D. 811-1 à D. 811-9

Nom de l'UFR ou Service d'Affectation : SANTE
Contact : Angélique DREILLARD

Affectation :

Université de Poitiers
UFR SANTE

6 rue de la Milétrie – Bât. D1
TSA 51115
86073 Poitiers cedex 09

À pourvoir le : 28/02/2026

Référence de l'appel à candidature (à rappeler sur votre dossier de candidature) : **SANTE2026-01**

Date limite de dépôt des candidatures : **07/01/2026 - (12h00)**

Nombre d'emplois à pourvoir : 4

ACTIVITE(S) : Accueil et accompagnement des visiteurs lors de la Journée Portes Ouvertes de l'UFR Santé

Date – Nombre d'heures : samedi 28/02/2026 – **9** heures

Activités principales :

- Mettre à disposition les bracelets et compter les bracelets distribués
- Diriger les visiteurs vers les conférences dans les amphithéâtres
- Diriger les visiteurs vers les stands les plus éloignés ainsi que la BU et la MDE
- Placer les visiteurs
- Renseigner, distribuer des programmes

Compétences principales requises et profil :

- Etre ponctuel(le) et sérieux (se)
- Etre étudiant à l'UFR Santé de Poitiers

Contraintes particulières : Néant

- Formation préalable d'1h incluse dans la rémunération

Horaires de travail : de 8h30 à 17h15 (avec pause méridienne de 45 min)

- Une représentation dans les différentes filières de formations est nécessaire

ATTENTION : Les présidents des associations étudiantes de l'UFR Santé remettront au service RH de l'UFR les candidatures des étudiants sélectionnés.

Rémunération brute : 12 € / heure

Pour postuler à cet emploi, veuillez-vous rapprocher du CREM, AEPP et ALEOP de l'UFR Santé et de leur transmettre le dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et d'un CV **avant le vendredi 07/01/2026 (12h).**

Tout dossier incomplet ou arrivé en retard ne sera pas étudié.

Les contrats conclus en application du décret cité en référence sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche ou un contrat doctoral.